



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

syndics

Question écrite n° 116792

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les problèmes financiers et juridiques soulevés par les contrats de syndic de copropriété. Ainsi, depuis plusieurs années, la Commission des clauses abusives dénonce le transfert croissant d'une partie des tâches courantes vers des tâches particulières qui font l'objet d'une facturation supplémentaire. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les honoraires de base n'ont pas diminué pour autant. En dépit des déclarations et des décisions des pouvoirs publics, ce système perdure en s'amplifiant. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour apporter une définition précise des tâches relevant de la notion de gestion courante.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement souhaite développer la transparence dans la facturation des prestations offertes par les syndics. La distinction entre les charges dites de « gestion générale » et les charges dites « particulières » est un élément fondamental de cette transparence. Il reste à déterminer si cette pratique doit faire l'objet d'une réglementation. Le Conseil national de la consommation (CNC) mène une réflexion sur le sujet puisqu'il a adopté, le 30 novembre 2006, un mandat portant création d'un groupe de travail spécialisé relatif à l'amélioration de la transparence tarifaire des prestations des syndics de copropriété. Le Gouvernement souhaite pouvoir disposer des conclusions de ce groupe de travail pour prendre les mesures adaptées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116792

**Rubrique :** Copropriété

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 713

**Réponse publiée le :** 3 avril 2007, page 3366